

CONVOCATION À L'AUDIENCE SUR LE DÉFAUT

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER
GREFFE

À :

NOM

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne que vous convoquez devant la Cour territoriale.

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

DANS L'AFFAIRE ENTRE

Inscrivez les noms des parties figurant sur le JUGEMENT.

NOM

CRÉANCIER

ET

NOM

DÉBITEUR

CONVOCATION À L'AUDIENCE SUR LE DÉFAUT

Votre présence est requise à la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest le

Date

à

Heure

ou plus tard, dès que le permet le rôle de la Cour territoriale.

au

Lieu de l'audience sur le défaut

Vous devez apporter à l'audience sur le défaut un BILAN (formule 26) dûment rempli et à jour, ainsi que toutes autres choses et documents suivants :

Énumérez ce que la personne doit apporter, selon vous.

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

Annexez une copie du JUGEMENT; datée et signée.

J'atteste que le débiteur nommé dans le JUGEMENT ci-joint n'a pas respecté le calendrier des paiements prévu dans le JUGEMENT.

Date

Signature du créancier

Que se passe-t-il à l'audience sur le défaut?

À l'audience sur le défaut, le juge peut, selon le cas :

- a. confirmer les modalités du calendrier des paiements ou d'une autre ordonnance;
- b. modifier les modalités du calendrier des paiements ou d'une autre ordonnance selon ce qu'il estime être juste pour le débiteur et le créancier;
- c. annuler le calendrier des paiements.

Qu'arrive-t-il si vous ne vous présentez pas?

Le juge peut décerner un MANDAT D'ARRÊT contre vous.

La présente
CONVOCATION est sans
effet à moins d'être signée
et datée par un juge ou un
greffier de la Cour
territoriale.

Date

Juge ou greffier de la Cour territoriale